

# Bureau de mise en marché des bois

## Instructions spéciales en situation de la Covid-19 pour le dépôt des soumissions

Direction des opérations territoriales de mise en marché, mise à jour le 25 mai 2020

La situation de crise sanitaire actuellement en cours au Québec nécessite certains ajustements afin d'assurer un déroulement fonctionnel des ventes sur le marché libre des bois. Aucun document papier ne pourra être reçu jusqu'à nouvel ordre. Nous profitons de l'occasion pour encourager les enchérisseurs à utiliser le site Web transactionnel et réaliser des soumissions électroniques, afin de ne plus échanger de documents papier en situation de la Covid-19. Les responsables des divisions sont disponibles pour vous accompagner au besoin. Puisque les bureaux ne seront pas accessibles pendant une partie de la période d'affichage, vous trouverez ci-bas les actions à poser afin de déposer une soumission. Le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) poursuit ses activités dans le contexte actuel, n'hésitez pas à contacter votre responsable de division pour communiquer vos questions ou commentaires.

### Soumissions électroniques

- ❖ Numériser la garantie de soumission (PDF, JPEG, etc.).
- ❖ Transmettre par courriel le fichier numérisé au responsable de division territoriale avec pour objet : vente -garantie de soumission.  
Référence des responsables de division :  
<https://bmb.gouv.qc.ca/a-propos/territoires/>
- ❖ Le responsable de division confirmera par courriel à l'enchérisseur la saisie de la garantie de soumission dans le système du BMMB.

### Soumissions papier

- ❖ Numériser les documents suivants (PDF, JPEG, etc.) :
  - Formulaire de soumission signé
  - Garantie de soumission
  - Formulaire attestation de la probité signé
  - Bordereau de prix signé
- ❖ Compresser un fichier par secteur #AAO\_noregistre.zip  
Ex. : CS202004001\_100000.zip
- ❖ Transmettre le(s) fichier(s) compressé(s) par courriel au directeur :  
[simon.vezeau@bmb.gouv.qc.ca](mailto:simon.vezeau@bmb.gouv.qc.ca) avec pour objet : vente-confidentiel
- ❖ Un accusé de réception sera transmis pour confirmer la réception du courriel.
- ❖ La date et l'heure de réception du courriel constituent la preuve de réception de la ou des soumissions.

Important : Conservez les originaux des documents, dont les garanties de soumission, ils pourront, s'il y a lieu, être requis sur demande.